



Municipalité de  
**Saint-Gervais**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT # 406-26

#### DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET CERTAINES DÉLÉGATIONS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 406-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations.

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité ([www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)) et sur demande à ([info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS ci-haut concernant le règlement # 406-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

